**Modèle de déclaration de préavis à déposer auprès du Maire (ou du Président pour un établissement public)**

A ………………………., le 06 septembre 2021

A

**Madame, Monsieur le Maire,**

**Madame la Président, Monsieur le Président,**

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du 09 septembre 2021 au 08 octobre 2021**

**Madame, Monsieur le Maire,**

 **Madame la Président, Monsieur le Président,**

**Le syndicat CGT de ……………………… relayant l’appel de la Fédérations CGT des services publics et de la Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des Services Publics du Pas de Calais** dépose par la présente un préavis de grève reconductible de 0 h à 24 h pour les journées des 9 septembre au 08 octobre 2021 pour l’ensemble des agents des collectivités et établissements publics territoriaux.

 En plus du vol des congés, qui vise à économiser de la masse salariale, à supprimer des postes pour préparer une nouvelle vague massive d’externalisations, de délégations de services publics, de privatisations, la loi fournit un véritable arsenal pour dissoudre le statut général et les droits collectifs des agents.

 **La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien transformer, c’est-à-dire changer la nature de la Fonction publique territoriale.** Le gouvernement prévoit pour la fin d’année de faire passer une ordonnance portant « codification » du statut. Le passage du statut à un code, c’est le passage des droits collectifs à des pseudos droits renégociables attachés à la collectivité ou à l’administration. La transformation du statut en code c’est la fin du droit à la carrière, aux avancements, la fin des commissions de réforme, des instances paritaires, du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, c’est l’ouverture à marche forcée à la mise en concurrence entre salariés, contractuels et fonctionnaires. Déjà les lignes directrices de gestion s’apparentent à une boîte à outil technocratique pour imposer l’austérité dans la gestion du personnel. **Le but : aller vers une privatisation massive,** baisser par tous les moyens la masse salariale, les effectifs, transformer un système fondé sur l’égalité de traitement des usagers et des agents en un système ubérisé, privatisé, concurrentiel...

 La CSD CGT du Pas de Calais s’oppose à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié-es et des jeunes. L’élargissement et l’accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l’accès à la santé, les moyens de l’hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié-es.

 En cette rentrée, l’emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail. La précarité est en forte hausse, et malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l’assurance chômage reste d’actualité. Le retour de la réforme des retraites que nous avons combattue et empêchée revient à l’ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites. Le chômage partiel a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes. Trop de salarié-es, notamment les travailleurs-ses particulièrement exposé-es et dits de « 2ème ligne », maintenu-e-s à de bas salaires ne voient aujourd’hui aucune perspective d’amélioration.

 …/…

 Les agent-e-s de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d’achat. Les jeunes ont vu l’investissement dans les aides directes baisser ces dernières années. Le Dernier recul en date étant la suppression du repas à 1 euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement.

 **Nous avons d’autres choix : une autre répartition des richesses, un autre modèle de société, un autre modèle de développement économique, soucieux de la planète et de ceux qui l’habitent. Nous devons défendre notre modèle de Fonction Publique qui est la clé de voûte de notre modèle social, préservant en toutes circonstances l’intérêt général.**

 **C’est pourquoi la Fédération CGT des Services publics revendique :**

-L’abrogation de la loi de transformation de la fonction publique : le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail et la non-application autoritaire des 1607 heures annuelles ;

-10 % de temps de travail en moins pour un temps de travail hebdomadaire à 32 heures ;

-Dégel du point d’indice et 10% d’augmentation immédiate de sa valeur pour le rattrapage des dix dernières années

- 10% d’effectif supplémentaire ! C’est 500 000 emplois à créer, de suite, et un plan de création massive de postes de fonctionnaires car les besoins sont importants dans toutes les collectivités ;

Afin de permettre aux salarié·e·s et agent·e·s **de la commune (de l’établissement)** de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la Coordination Syndicale Départementale (C.S.D) CGT du Pas de Calais, sous couvert de la Fédération CGT des Services publics, dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du 9 septembre 2021 au 8 octobre 2021 sans interruption avec un temps fort le **05 octobre 2021** pour permettre à l’ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et des salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l’eau et de l’assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) de faire entendre leur voix, - pour couvrir l’ensemble des initiatives et mobilisations qui pourront être décidées au plan local comme national.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels. Pour cela, notre syndicat en appelle à votre soutien et demeure disponible pour toute rencontre qui permettrait d’en fixer les modalités.

Recevez, **Madame, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président**, l’expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT,

………………….

(cachet et signature)